



Déclaration intersyndicale au CSA-D du 23 janvier 2024

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Vous allez présenter, ce jour, **un projet de carte scolaire dans le contexte de 42 suppressions** au plafond d'emploi au niveau académique et, pour l'instant, dans l'attente de la tenue du CSA-A de repli à venir, de **6 suppressions au niveau départemental**.

Nos organisations dénoncent ces suppressions déconnectées de la réalité du terrain alors qu'en Creuse, au quotidien :

- **la continuité du Service Public n'est plus assurée** depuis plusieurs années ;
- **la difficulté scolaire, pédagogique et comportementale, ne trouve pas de réponse satisfaisante** du fait notamment d'antennes RASED incomplètes et trop peu nombreuses ;
- **la décharge de direction** accordée aux directrices et directeurs pour dégager le temps nécessaire au bon fonctionnement des écoles **est insuffisante**.

Nos organisations dénoncent cette logique d'économie qui conduit à supprimer des postes au prétexte de la baisse démographique. Pour nos organisations, cette baisse démographique, que nous ne nions pas, aurait dû être l'occasion de dégager les moyens nécessaires pour répondre aux besoins.

Pour nos organisations, l'Education est un investissement et non un coût.

A l'opposé de cette logique d'économie, nos organisations portent une logique de besoins à laquelle il s'agit de répondre par les moyens correspondant :

- **Remplacement** : au regard des chiffres transmis par les services du Rectorat, **ce sont au moins et en moyenne sur l'année 7 ETP qui sont nécessaires pour mettre un terme à la crise structurelle et pluriannuelle du remplacement**
- **Difficulté scolaire** : dans un premier temps, **8 ETP sont nécessaires pour reconstituer des RASED complets** conformes à la circulaire de 2014 avec la création d'un poste d'enseignant·e spécialisé·e à valence relationnelle (anciennement maître·sse G) par antenne RASED.
- **Direction et fonctionnement d'école** : au-delà du nécessaire allègement administratif et de l'aide pérenne et statutaire qui doivent être apportés pour améliorer le fonctionnement des écoles et les conditions de travail des directrices et directeurs, **les régimes de décharges de toutes les écoles, quel que soit le nombre de classes, doivent être revus et augmentés. Dans l'attente de ces améliorations qui relèvent de mesures nationales, nos organisations revendiquent l'alignement du régime de décharge des écoles à 1 classe sur celui des écoles à 2 et 3 classes.** Cette mesure peu coûteuse (1,5 ETP) impacterait positivement près du tiers des écoles du département et au-delà, si l'on considère les RPI, qui ne sont pas composés que d'écoles à 1 classe.

Ainsi, **16,5 ETP amélioreraient considérablement le quotidien professionnel des enseignant·es du département et la qualité du Service rendu aux élèves qui sont aujourd'hui particulièrement dégradés.** Pour nos organisations, il est plus que jamais urgent de changer de politique, de considérer la réalité du terrain et les besoins identifiés et d'y répondre par des moyens suffisants.

Nos organisations vous demandent d'entendre leurs revendications et de les porter au Ministère.

En tous les cas, nos organisations mettront tout en œuvre pour qu'elles soient entendues et qu'elles deviennent une réalité pour les élèves et les personnels de ce département. La communication autour du plan particulier pour la Creuse ne peut pas à ce point oublier sa jeunesse.

Guéret, le 23 janvier 2023